



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-621-01 Gazda

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Agriculteur(trice)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Exécutés des tâches liées aux techniques d'élevage;
- Alimenter des animaux;
- Entretenir des appareils, des bâtiments et des installations, exécuter des tâches de réparation simples;
- Exécuter des travaux de préparation du sol et d'ensemencement;
- Exécuter des tâches liées au maintien de la productivité des sols;
- Entretenir les végétaux cultivés;
- Exécuter des tâches de base liées à la culture de fruits et de légumes et à la production viticole;
- Exécuter des tâches liées au bien-être des animaux et à la hygiène des animaux;
- Assurer la reproduction des animaux;
- Respecter et garantir le respect des consignes relatives à la protection de l'environnement, la lutte contre le feu et la sécurité sur le lieu de travail;
- Gérer une activité commerciale;
- Exécuter des tâches commerciales, d'organisation et de gestion;
- Gérer une entreprise agricole individuelle;
- Mener une activité alternative de productrice de revenu.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6130 Agriculteur(trice) polyvalent(e)

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministère du développement rural</p>																														
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>            34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 3</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien            4 bien            3 moyen            2 passable            1 insuffisant</p>																														
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 45%;">Connaissances théoriques de l'élevage</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances théoriques de culture</td> <td>5</td> <td>10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Commerce, connaissances relatives à l'entreprise et à la gestion</td> <td>5</td> <td>5.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances théoriques de l'activité complémentaire</td> <td>5</td> <td>5.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exécution des tâches d'élevage, d'utilisation et d'entretien des engins</td> <td>5</td> <td>35.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exécution des tâches de culture et d'horticulture</td> <td>5</td> <td>35.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve orale	Connaissances théoriques de l'élevage	5	10.00	Épreuve orale	Connaissances théoriques de culture	5	10.00	Épreuve orale	Commerce, connaissances relatives à l'entreprise et à la gestion	5	5.00	Épreuve orale	Connaissances théoriques de l'activité complémentaire	5	5.00	Épreuve pratique	Exécution des tâches d'élevage, d'utilisation et d'entretien des engins	5	35.00	Épreuve pratique	Exécution des tâches de culture et d'horticulture	5	35.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Connaissances théoriques de l'élevage	5	10.00																												
Épreuve orale	Connaissances théoriques de culture	5	10.00																												
Épreuve orale	Commerce, connaissances relatives à l'entreprise et à la gestion	5	5.00																												
Épreuve orale	Connaissances théoriques de l'activité complémentaire	5	5.00																												
Épreuve pratique	Exécution des tâches d'élevage, d'utilisation et d'entretien des engins	5	35.00																												
Épreuve pratique	Exécution des tâches de culture et d'horticulture	5	35.00																												
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																													
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																														
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																															
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle            Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 41/2013 (V. 28.) du Ministère du développement rural.</p>																															

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

### Niveau d'entrée requis:

- formation scolaire de base

### Modules d'exigences professionnelles:

- 11497-12 Animation de personnel I
- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 10997-12 Élevage
- 11000-12 Connaissances des engins agricoles
- 10998-12 Culture
- 10999-12 Connaissances de base en horticulture
- 11001-12 Commerce de produits agricoles, affaires, gestion
- 11002-12 Activités complémentaires de l'agriculteur(trice)

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**